

Commune de Pont-de-Poitte
Compte Rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
lundi 26 juillet 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué le 22 juillet, s'est réuni le lundi 26 juillet 2021 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, conseillers.

Absents excusés : MICAUD Eric pouvoir à M. Patrick Marques, REVOL Pierre, GIRO Pierre, ROMAND Virginie pouvoir à Mme Nadine Gaillard, DEVAUX Antoine pouvoir à Christelle Deparis-Vincent, GAVAND Jérôme

Désignation du secrétaire :

Pierre Balland a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 juin 2021

Le compte rendu du 8 juin est approuvé à l'unanimité

2. Point par M. Patrick MARQUES 1er adjoint

2.1 Point sur les animations estivales :

- Les Brèves d'été ont été distribuées début juillet
- Manifestations :
 - Bal populaire du 13 juillet, annulé par les Pétanqueurs craignant la pluie qui n'est pas arrivée, beaucoup de mécontentement. Prévoir un délai d'annulation pour avoir le temps de se retourner
 - Soirée moules frites : très appréciée, notamment feu d'artifice par le comité d'animation. Dommage de trouver des gobelets et masques jetés dans les rues et haies. L'association avait nettoyé le stade et procédait au ramassage route d'Orgelet le lendemain.
 - Des concerts ont déjà eu lieu sur la place au moment de la fête de la musique : un par l'Hôtel de l'Ain, d'autres Crêpes et gourmandises, 1 a également été donné à la Capitainerie.
 - Marchés nocturnes : un démarrage sous la pluie le 6 juillet
- Tourisme :
 - Fréquentation touristique : beaucoup moins de monde que l'an passé qui reste une année exceptionnelle, peu de consommation.
 - Camping-cars : Ponctuellement de nombreux camping-cars au belvédère, au port pas d'afflux comme l'année dernière, globalement l'arrêté de stationnement en épi est respecté.
- COVID : Attente des décrets d'application et d'éventuelles directives préfectorales complémentaires sur la mise en place du passe sanitaire, notamment en ce qui concerne la commune pour les manifestations, marchés et location de salles

2.2 Subventions aux associations :

Sur les marchés nocturnes, des animations ont lieu afin de le rendre plus attractif et festif, celles-ci sont en général facturées. Lors de la réunion du 14 juin, il a été décidé que ces animations seraient validées par la commune, leur règlement financé les associations qui tiennent la buvette et qu'une subvention spécifique d'animation remboursera le montant de l'animation à l'association sur présentation de la facture réglée.

Le conseil, après en avoir discuté, valide ce principe dans la limite de 200€

Une délibération sera prise

2.3 Signalétique communauté de communes :

La communauté de communes propose aux communes d'obtenir gratuitement une plaque à apposer sur le mur d'entrée de la mairie afin de renforcer l'identité intercommunale ainsi que des kakemonos au tarif de 67 € TTC.

Après avoir visionné les 19 modèles composés d'un slogan + d'une photo de Terre d'Emeraude, les membres présents sont favorables à l'acquisition d'un seul kakemono, sur lequel on rajoutera une photo de Pont de Poitte.

3. Point par M. Daniel PERNOT 2ème adjoint :

Travaux réalisés par les agents : tonte, désherbage des massifs. Divers travaux d'entretien, et préparation des marchés.

Travaux au 8 Rue de la Guide :

Mme le maire relate la réunion de chantier du 22 juillet à laquelle elle a participé. La commune devrait donner son avis et aval sur les points suivants :

- Réflexion sur la reprise de la route
- Eau pluviale

La commission travaux se rendra sur place.

3.1 Réseaux humides

• **Tarification Assainissement** : la communauté de communes a adopté lors de son dernier conseil communautaire (12/07/21) le passage de l'abonnement pour l'assainissement à 90,64 € HT soit 99,70€ TTC annuellement et la facturation du m³ consommé assainit à 1,60€ HT soit 1,76€ TTC. Les campings verront également le prix de l'abonnement par emplacement passer à 13,64 € HT. Cette augmentation permettra de mettre aux normes les réseaux et stations. Ainsi, par exemple pour Poitte les travaux prévus sur le réseau d'eaux usées sont pris en charge par Terre d'Emeraude, tout comme ceux à venir sur notre station qui est vieillissante. Les travaux sur le réseau d'eaux pluviales restent compétence de la commune.

Les tarifs sont les mêmes pour toutes les communes de Terre d'Emeraude Communauté, que l'on soit en régie par Terre d'Emeraude ou en DSP comme Pont de Poitte.

Redevance Assainissement Collectif « Standard » (eaux usées domestiques ou assimilées)	Part Fixe HT	Part variable HT
SOGEDO Exploitation	25,98 € / an	1,195 € / m ³
Collectivité Terre d'Emeraude Communauté	64,66 € / an	0,405 € / m ³
Soit un TOTAL de	90,64 € / an	1,60 € / m ³

Redevance Assainissement Collectif Campings (Village vacances, ...)	Part fixe HT	Part variable HT
SOGEDO exploitation	0 €	1,195 € / m ³
Collectivité Terre d'Emeraude Communauté	13,64 € par emplacement ou hébergement / an	0,405 € / m ³
Soit un TOTAL de	13,64 € par emplacement ou hébergement / an	1,60 € / m ³

• **Point sur les travaux d'eau Potable à Poitte**

La première réunion avec le maître d'œuvre (SIDECE) a eu lieu vendredi 23 juillet matin en présence de la SOGEDO, afin de se concerter sur l'étendue des travaux.

Il apparaît de fait urgent d'établir notre Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie pour déterminer s'il faut installer une nouvelle borne incendie à Poitte.

• **Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDECI) :**

Mme le maire rappelle qu'il faut procéder à la réalisation du schéma de défense incendie.

2 candidats ont soumis des offres depuis plusieurs mois : elle propose de réactualiser ces offres et de signer avec le moins disant.

Le conseil autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à signer le devis.

• **Réseau eau potable syndicat de Vouglans :**

- Le Syndicat a organisé pour les maires et adjoints des différentes communes adhérentes une visite des infrastructures partant des Puits de Charézier, à la station de pompage sur Mesnois et au château d'eau sur la Tour du Meix.

- Projets : construction nouveaux châteaux d'eau de 800m³ : pour 1,6 M€. L'ensemble sécuriserait l'approvisionnement en cas d'arrêt de la station de pompage.

3.2 Antenne relais : convention Orange

Suite à la demande du conseil, Orange a modifié des points de la convention.

Celle-ci est à nouveau présentée au conseil, qui approuve les modifications. Le conseil autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à signer cette convention.

Une délibération sera prise

Le panneau d'affichage relatif à la déclaration préalable est affiché devant le cimetière et non pas en face de la parcelle et du chemin d'accès. Un contact sera pris pour le déplacer et le fixer plus solidement.

Une demande de RV a été faite auprès d'Enedis pour que l'électricité soit apportée depuis le transformateur route d'Orgelet et non pas depuis le lotissement Tristan : passage sous route et accotements fragilisés le long de la route de Blesney et dans le lotissement. A cette proposition Orange oppose le surcout de 10 000€ et le fait que ledit transformateur est en limite de saturation.

4. Délégations 3^{ème} adjoint : Urbanisme

4.1 Point sur les dossiers d'urbanisme en cours depuis le 08/06/2021

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• 12 déclarations de travaux déposées :
6 acceptées, 6 en cours d'instruction | <ul style="list-style-type: none">• 1 permis de construire accepté• 1 DIA en cours d'instruction |
|---|---|

4.2 Rachat parcelle A 1417

La parcelle A 1417 sur laquelle la commune fera valoir son droit de préemption faute d'entente avec les propriétaires (délibération du 28/12/2018), fait aujourd'hui partie d'un ensemble en vente avec maison et autres parcelles. L'agence notariale demande à la commune si celle-ci peut s'engager auprès des futurs acquéreurs à ne pas préempter sur l'ensemble parcellaire sous réserve que ceux-ci s'engagent eux-mêmes avant l'acquisition à vendre à la commune à l'€ symbolique, -frais d'acte à charge de la commune-, la parcelle A1417, dès qu'ils en seront propriétaires, comme cela aurait dû se passer initialement au moment des échanges entre la SCI Debouche, Kolly Julie et la commune.

Le conseil valide cette proposition et charge Mme le maire d'en informer l'agent immobilier.

Une délibération sera prise

5. Finances

Un point détaillé sera fait au prochain conseil.

6. PLUi

6.1 Débat orientations PADD du PLUi territoire Pays des Lacs

Mme le maire, présente le PADD du territoire du Pays des Lacs tel que débattu lors du dernier conseil communautaire.

Pas de remarques sur les objectifs tant en termes de croissance de population, résorption de la vacance, que de protection de l'environnement. Une interrogation cependant sur le potentiel dédié à l'urbanisation et au développement des zones à vocation économique sur le secteur du Pays des Lacs, pour maintenir le travail à proximité, maintenir la population de jeunes ménages pour les écoles. Réflexion plus globale sur l'avenir des futures générations, et comment subvenir à leurs besoins.

7. Point salle multi-activités et tiers-lieu

L'appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée a été déposé sur la plateforme e-marchés et dans le Progrès, avec une réponse attendue pour le 8 septembre et une audition le 15 septembre des candidats retenus.

7.1 Demande de subvention pour maîtrise œuvre

Au niveau des subventions il est possible de déposer une demande d'aide uniquement pour les études et la maîtrise d'œuvre et une pour les travaux. Mme le maire demande au conseil de déposer des demandes de subventions pour les études auprès de la Préfecture (DETR, entre autres), de la Région et du département, ou de tout autre organisme ou collectivité pouvant apporter une aide sur la maîtrise d'œuvre. Le conseil autorise Mme le maire à déposer ces demandes de subvention.

Une délibération sera prise

7.2 Convention appui par le CAUE

Mme Florence Clément est intervenue pour l'élaboration du cahier des charges de la salle multi-activités et se propose de nous accompagner lors des entretiens avec les candidats à la maîtrise d'œuvre. Ces prestations donnent lieu, comme convenu au moment de son intervention à facturation au travers d'une convention pour la somme de 1 740€.

Le conseil reconnaissant l'appui fourni en termes d'ouverture, rédaction du cahier des charges, et la nécessité d'une aide pour sélectionner le cabinet d'études, autorise Mme le maire à signer la convention. Une délibération sera prise

8. Plantation de haies à Blesney

Le GAEC du Chanois, souhaite planter des haies le long de la route de Blesney afin de couper le vent et faire de l'ombrage aux animaux. Ces haies longeront les voies communales de Blesney N°6 dans la parcelle ZH 25 et la voie n°2 dans la parcelle ZH 79 appartenant à M. VINCENT Jean Pierre.

Cette opération se fait avec le concours de Jura Nature Environnement et répond à un appel à projet de portée nationale. Composées d'une double rangée mélangeant arbres de hautes tiges et plus bas, l'entretien de ces haies sera assuré par le GAEC.

La commune doit s'engager à :

- S'assurer avant le dépôt du dossier de plantation que la haie est conforme aux exigences de sécurité routière,
- Ne pas compromettre le maintien de la haie pendant 20 ans, période d'engagement de la plantation dans le dispositif « Plantons des haies ».

La plantation aura lieu cet automne, et devrait être support pédagogique pour les écoles de Poids de Fiole et Pont de Poitte, ainsi que le lycée agricole et CFAA de Montmorot.

Le conseil approuve ce projet environnemental et autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à transmettre cet accord de plantation, selon le modèle transmis par JNE.

9. Questions Diverses

L'appartement du pôle santé est disponible, des visites peuvent être effectuées, prendre contact avec la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.